



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PRÉAVIS MUNICIPAL n° 06 – 2024

Utilisation des compétences municipales 2024

La commission des finances (ci-après « la commission ») composée de MM. Harnisch (président), Mme Caetano (rapporteur), Mme, Amarantidis, MM. Jeanbourquin (vice-président), Zimmermann, Landivier et Peyron s'est réunie le lundi 28 octobre 2024 à la Maison de commune en présence de l'ensemble de la municipalité et du boursier communal

Lors de cette séance, la municipalité nous a informé des raisons pour lesquelles elle a utilisé ses compétences municipales. Toutefois la commission des finances n'a pas été consulté au préalable comme le prévoit règlement du conseil communal :

Art.119 Dépenses imprévisibles

«*Avant d'engager ces dépenses, elle consultera la commission des finances.....* »

1. Plan de sauvetage

- La Municipalité à particulièrement à cœur de conserver la garderie jusqu'à la fin août 2025
- Elle a donc décidé d'accorder un prêt postposé de CHF 22'000 à l'association. Ce prêt a permis de régler les salaires de juillet et de rembourser le prêt privé d'un membre du comité.
- La commission s'interroge sur la légitimité du financement d'une association par la commune et des autres mesures qui auraient pu être envisagées.
- Selon la municipalité d'autres dépenses sont à prévoir pour maintenir la garderie ouverte ou pour son assainissement, dès lors ces dépenses ne sont plus imprévisibles et doivent être soumises à préavis.
-

2. Réfection d'une conduite sur la parcelle 350

- Suite à l'effondrement du terrain, la réfection de la conduite présentait un cas d'urgence, cette dépense était justifiée.

3. Stabilisation des berges du Rosey

- Les travaux de consolidation pour stabiliser les berges du Rosey et du chemin AF étaient nécessaires.



CONSEIL COMMUNAL DE PENTHAZ

En conclusion, la commission à la majorité des membres présents, propose au Conseil Communal de Penthaz de donner à la Municipalité son approbation sur le préavis 06-2024 à l'utilisation des compétences municipales 2024

Penthaz, le 4 novembre 2024

Le président

Pascal Harnisch

La rapporteur

Jacinta Caetano